



DECISION ADMINISTRATIVE

N°16/2023/A

Prise en application de la délibération du Conseil Municipal en date du 20 Septembre 2021 et conforme aux dispositions de l'article L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Objet :
Convention de partenariat
Avec Monsieur BORDE Dominique

Le Maire

DÉCIDE

De conclure, un contrat de prestation de services avec Monsieur Dominique Borde, demeurant au, Prénelfrey, 38450 le Gua, en vue de la mise en place **d'un atelier d'initiation de Tir à l'arc + raquette** dans le cadre des « Ados dans la ville », **le Mardi 07 Février 2023.**

Le coût de la prestation s'élève à **200 Euros** (Deux cents Euros) non assujetti à la TVA, selon l'article 293B du CGI.

De signer le contrat de prestation de services annexé à la présente décision administrative.

Fait à VIF, le 25 janvier 2023

Par délégation du Conseil Municipal,
Le Maire
Guy GENET

Le Maire, soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité est exécutoire et qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de cette date de publication.

